

Les protestants de la province synodale d'Anjou-Touraine-Maine et le Refuge au XVII^e et XVIII^e siècle

Didier BOISSON

Maître de conférences en histoire moderne
CERHIO, FRE CNRS 3004 – université du Maine

Au XVII^e siècle, la province synodale d'Anjou-Touraine-Maine est une des régions qui comporte le moins de protestants de tout le royaume : 10 200 selon Philip Benedict sur une population d'un peu moins de 800 000 calvinistes¹, 13 500 selon Samuel Mours². Seules la Bretagne et la Provence comptent moins de réformés. Comme dans les autres provinces du nord du royaume, cette faiblesse des effectifs s'accompagne d'une grande dispersion des communautés. Dans le prolongement de la province d'Orléanais-Berry, l'axe ligérien regroupe d'importantes communautés : Tours, Saumur et Angers. À ces trois Églises, il convient d'ajouter au sud de la Loire Loudun et Preuilly-sur-Claise et au nord Château-du-Loir et Bellême. Les autres communautés ont de très faibles effectifs, que ce soit dans les villes du Mans et de Laval ou dans les nombreuses Églises de fief dispersées dans l'ensemble de la province, Ardenay ou Saint-Aignan dans le Maine, La Barre en Anjou. La province synodale d'Anjou-Touraine-Maine correspond à peu près aux limites de la généralité de Tours : seules quelques Églises n'en font pas partie, comme Bellême dépendant de la généralité d'Alençon ou Vendôme de celle d'Orléans. À la fin du XVIII^e siècle, le calvinisme est résiduel et inorganisé dans cet ensemble géographique qui apparaît à l'écart du mouvement de reconstruction des Églises réformées, alors que les régions voisines, le Poitou ou la Normandie, sont touchées par cette réorganisation à partir des années 1740, l'Orléanais-Berry seulement dans les années 1770³. Cet affaiblissement du protestantisme,

1. BENEDICT, Philip, « La population réformée française de 1600 à 1685 », *Annales ESC*, novembre-décembre 1987, n° 6, p. 1433-1465.

2. MOURS, Samuel, *Les Églises réformées de France : tableaux et cartes*, Paris et Strasbourg, 1958 ; du même auteur, « Essai sommaire de géographie du protestantisme réformé français au XVII^e siècle », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1965, p. 303-321 et 1966, p. 19-36.

3. Pour le Poitou, KRUMENACKER, Yves, *Les Protestants du Poitou au XVIII^e siècle*, Paris,

voire sa disparition dans de nombreux cas, s'explique couramment par la conversion des réformés au catholicisme, soit au moment de la Révocation ou souvent progressivement dans les décennies qui suivent l'édit de Fontainebleau, mais aussi par les nombreux départs vers le Refuge. Rendue responsable d'un déclin économique du royaume, l'émigration des protestants français vers des États calvinistes, luthériens ou anglicans est-elle responsable de cette situation, alors que dans la province voisine d'Orléanais-Berry, qui a globalement les mêmes caractéristiques que celle d'Anjou-Touraine-Maine, les départs affaiblissent les communautés, mais des îlots de résistance se maintiennent davantage tout au long du XVIII^e siècle ?

La province synodale d'Anjou-Touraine-Maine a été encore peu étudiée dans sa globalité, même si des travaux ponctuels ont été réalisés souvent sur les plus importantes communautés⁴. La répartition géographique des réformés avant la Révocation de l'édit de Nantes peut être connue par une enquête datant probablement des années 1663-1665 quand Colbert de Croissy était intendant de Tours⁵. Ce document indique pour chaque paroisse de la généralité le nombre de catholiques et de protestants en âge de communier et le lieu de culte auquel se rendent les réformés de cette paroisse.

Honoré Champion, 1998. Pour la Normandie, GALLAND, Alfred, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie de l'Édit de Nantes à la Révolution*, Paris, 1991, et WADDINGTON, Francis, *Le Protestantisme en Normandie*, Paris, 1862. Pour l'Orléanais-Berry, BOISSON, Didier, *Les Protestants de l'ancien colloque du Berry de la Révocation de l'édit de Nantes à la fin de l'Ancien Régime (1679-1789) ou l'inégale résistance de minorités religieuses*, Paris, Honoré Champion, 2000 ; BOISSON, Didier et LIPPOLD, Christian, « La survie religieuse des communautés protestantes du centre de la France et du Bassin parisien de la Révocation de l'édit de Nantes à l'édit de tolérance », *Histoire, Economie et Société*, n° 2, 2002, p. 227-256.

4. Les études les plus intéressantes portent sur Loudun, BEZZINA, Edwin, *After the wars of religion : protestant-catholic accommodation in the french town of Loudun, 1598-1665*, University of Toronto, 2004 ; sur Tours, MAILLARD, Brigitte, « Les protestants de Tours au XVII^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1984, n° 4, p. 539-562 et du même auteur, « Protestants dans la cité au XVIII^e siècle : l'exemple de Tours », *Vivre en Touraine au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2003 ; sur Preuilly-sur-Claise, COUSSEAU, Vincent, « Sociabilité, parenté baptismale et protestantisme : l'exemple de Preuilly (1590-1683) », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, tome 141, avril-juin 1995, p. 221-246 ; sur Saumur, *Saumur, capitale européenne du protestantisme au XVII^e siècle*, Cahier de Fontevraud 26-28 avril 1991, Abbaye de Fontevraud, 1992 ; sur l'Île-Bouchard, ARDOUIN-WEISS, Idelette, « Ministres et fidèles de l'Église réformée de l'Île-Bouchard et de son annexe Chinon aux XVI^e et XVII^e siècles », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, tome 136, avril-juin 1990, p. 161-189 ; sur Bellême, MENARD, Céline, *La Communauté protestante de Bellême au XVII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université du Maine, 2004. On peut citer enfin l'ouvrage ancien du pasteur A. DUPIN DE SAINT-ANDRÉ, *Histoire du protestantisme en Touraine*, Paris, Grassart, 1885.

5. Arch. nat., TT 272.

Catholiques et protestants de la généralité de Tours dans les années 1660 d'après l'enquête de l'intendant (Arch. nat, TT 272)

Élections	Protestants	Catholiques	% de protestants
Tours	724	63000	1,1
Amboise	24	20509	0,1
Loches	235	27345	0,8
Chinon	29	21527	0,1
Loudun	2826	14908	18,95
Richelieu	167	18091	0,9
Montreuil-Bellay	4	32459	0,01
Saumur	544	40552	1,1
Angers	488	123000	0,4
Baugé	115	30214	0,4
La Flèche	16	46673	0,03
Château-Gontier	95	43500	0,2
Le Mans	228	117253	0,2
Château-du-Loir	65	39705	0,2
Laval	0	39000	0
Mayenne	14	46010	0,03
Total	5574	723746	0,8

Au total, dans les années 1660, 5574 protestants vivaient dans la généralité. C'est deux fois moins que l'estimation de Philip Benedict, l'estimation la plus basse qui ait été faite jusqu'à présent. Mais l'enquête ne tient pas compte des Églises qui appartiennent à la province synodale tout en dépendant d'une autre généralité : c'est le cas en particulier de la communauté de Bellême qui compterait plus de 400 fidèles à la même date⁶. D'autre part, pour de nombreuses Églises, l'enquête ne mentionne pas les enfants ne communiant pas⁷. La population réformée est donc sous-estimée non pas pour nier la question protestante, mais surtout parce que l'intendant manque de moyens pour évaluer cette population. En effet, certains subdélégués ont négligé le travail demandé par l'intendant, comme dans l'élection de Laval pour laquelle aucun protestant n'est recensé⁸. L'enquête semble aussi se fier aux familles participant régulièrement au culte et ainsi ne pas comptabiliser les autres. La sous-estimation est toutefois inégale suivant les communautés. Selon l'intendant, l'Église de Saint-Aignan, située au nord-est du Mans près du bourg de Bonnétable, regroupe en quatre lieux 36 personnes en âge de communier. L'étude des registres

6. MENARD, C., *La Communauté protestante de Bellême*, op. cit., p. 47 et SOUANCE, V. de, *Étude des familles protestantes de Bellême d'après les BMS de 1634 à 1683*, Alençon, 1904.

7. Pour les élections de Tours, Amboise, Loches, Chinon, Loudun, Angers, Baugé, Château-Gontier et Château-du-Loir, l'enquête donne globalement le nombre de protestants. Pour celles de Richelieu, Montreuil-Bellay, La Flèche, Le Mans et Mayenne, elle différencie le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants. Enfin, pour celle de Saumur (et la ville du Mans), une quatrième catégorie est ajoutée, les petits enfants, c'est-à-dire ceux ne communiant pas encore.

8. JOUBERT, André, *Histoire de l'église réformée de Laval au XVII^e siècle d'après des documents inédits (1600-1686)*, Laval, 1889.

de cette communauté permet d'affirmer que le nombre de protestants est plus près de 80⁹. Au Mans, pour l'intendant, il n'y aurait que 45 réformés, alors que l'on peut les estimer aussi à environ 80 personnes¹⁰. À Saumur, l'enquête mentionne 330 personnes, y compris les enfants ne communiant pas, près de 550 en comptant les familles dispersées autour de Saumur ; les résultats de Didier Poton pour cette période sont plus proches de 1 000 protestants¹¹. À Tours, 711 personnes sont dénombrées, 740 environ si l'on tient compte de tous ceux qui se rendent au temple de cette ville, Brigitte Maillard estime la communauté à 1 100 protestants¹². Demeure le cas de Loudun dont la population réformée dépasserait les 2 800 individus et, avec les jeunes enfants, c'est plus de 3 000 personnes qui composeraient cette Église, chiffre couramment retenu par des historiens comme Samuel Mours. La communauté de Loudun rassemblerait au moins le tiers des protestants de la province.

Toutefois, malgré ses limites, cette enquête nous donne un intéressant aperçu de la répartition de la population réformée dans la généralité de Tours. Les résultats sont éloquentes : moins de 1 % de la population de la généralité est protestante, ce qui est aussi le cas dans 15 des 16 élections de la généralité¹³. Seule l'élection de Loudun, avec plus de 3 000 protestants, compterait près de 20 % de réformés. Mais, comme dans de nombreuses autres communautés du royaume, le déclin démographique de ces Églises est indiscutable au XVII^e siècle. À Saumur, le nombre annuel de baptêmes est de 41 dans la première décennie du XVII^e siècle, puis il est de 33 dans les années 1660, 28 dans la décennie suivante et 22 entre 1680 et 1685. À Tours, le nombre de baptêmes passe de 55 dans les années 1630, à 40 dans les années 1660, 33 avant la Révocation de l'édit de Nantes. À Preuilly, il est de 13 au début de siècle, 8 dans les années 1680¹⁴.

9. Arch. dép. de la Sarthe, 111 AC 997. Les registres sont conservés pour les années 1674-1675 et 1678-1684 ; ils peuvent être complétés par les actes d'abjuration inscrits dans les registres catholiques des paroisses de Saint-Aignan et de Bonnétable.

10. Arch. dép. de la Sarthe, 111 AC 997.

11. POTON, Didier, « Les protestants de Saumur au XVII^e siècle. Étude démographique », *Saumur, capitale européenne*, op. cit., p. 11-25.

12. MAILLARD, B., « Les protestants de Tours au XVII^e siècle », op. cit.

13. La situation est à peu près comparable à celle de la province synodale voisine d'Orléanais-Berry. Dans de nombreuses élections, le taux est aussi inférieur à 1 % (élections de Pithiviers, de Montargis, de Guéret, de La Châtre ou de Châteauroux). C'est dans les élections de l'axe ligérien que les densités protestantes sont les plus élevées, en particulier dans celle de Bois (avec les communautés de Blois et de Mer) où le taux serait de 5,6 %. Voir GUENEAU, Yves, *Protestants du Centre 1598-1685*, thèse de 3^e cycle, Université de Tours, 1982, p. 126-129.

14. BENEDICT, P., « La population réformée française de 1600 à 1685 », op. cit. Ce déclin s'explique par les guerres et les persécutions, par les crises démographiques (la communauté de Saumur est touchée par deux épidémies de peste en 1625-1628 et en 1631-1632), par des comportements démographiques particuliers (augmentation du célibat masculin et de l'âge au mariage), par des conversions au catholicisme et par les débuts de l'émigration. L'évolution est identique à Loudun où, entre 1600 et 1659, le nombre

Socialement, ces communautés sont composées principalement de notables : elles compensent ainsi leur faiblesse numérique par un poids social important. C'est le cas tout d'abord des Églises du Mans et de Saint-Aignan dans le Maine, de Bellême dans le Perche¹⁵. À Preuilly, en Touraine, artisans, ruraux et semi-ruraux représentent moins de 20 % des professions, la bourgeoisie plus de 70 % et la noblesse près de 10 %¹⁶. La diversité sociale est toutefois plus grande dans des communautés comme Tours ou Saumur. À Saumur, les artisans représentent le premier groupe social avec le tiers des professions exercées dans les années 1670, mais la plupart sont maîtres dans le textile et l'habillement (perruquier, talonnier, manchonnier), très peu sont compagnons¹⁷; la place des marchands est comparable à celle des artisans, avec une spécialisation de plus en plus fréquente (poêliers, quincailliers, drapiers ou libraires-imprimeurs); enfin, les professions de santé occupent quelque 14,5 % des activités, les officiers royaux et les hommes de loi 8,5 %. À Tours, sur 224 métiers relevés dans les actes au premier mariage, les marchands bourgeois sont 67 (près du tiers); si l'on ajoute les officiers, pasteurs, possesseurs de seigneuries et professions libérales, cela fait au total 102 personnes, soit moins de la moitié des professions exercées. Les artisans sont majoritaires avec en particulier 11 maîtres orfèvres (sur un total de 18 pour l'ensemble de la ville en 1682¹⁸), mais les secteurs dominants sont ceux de la soie et de la passementerie avec 44 maîtres ouvriers en soie, 18 maîtres passementiers et 13 ouvriers en soie et passementiers, soit 33,5 % des professions exercées¹⁹. Enfin, à Loudun, au milieu du XVII^e siècle, les marchands (29,1 %), les officiers (25 %), les « sieurs de » (22,9 %) et les professions de santé (7,2 %) dominent la communauté réformée; les artisans ne représentent que 15,4 % des professions. Chez les catholiques, la situation est très différente : les artisans totalisent près de 60 % des métiers exercés, les activités agricoles 12,8 %²⁰.

annuel de baptêmes protestants baisse de 130 à 70, alors que celui des catholiques augmente fortement, passant de près de 100 à plus de 300 dans les années 1650 (voir BEZZINA, E., *After the wars of religion...*, *op. cit.*, p. 120).

15. Au Mans, les professions exercées par les protestants sont principalement celles d'avocat, d'orfèvre et de marchand. À Saint-Aignan, les registres ont permis de recenser 4 marchands, 4 marchands drapiers, un chirurgien, un notaire, un bailli, 5 possesseurs de seigneuries, un menuisier et un pasteur (voir Arch. dép. de la Sarthe, 111 AC 997). À Bellême, près de 20 % des protestants seraient des artisans, 15 % des nobles et les 2/3 des bourgeois (hommes de loi, corps de santé, marchands); voir MENARD, C., *La Communauté protestante de Bellême*, *op. cit.*, p. 49-59.

16. COUSSEAU, V., « Sociabilité, parenté baptismale et protestantisme : l'exemple de Preuilly (1590-1683) », *art. cit.*, p. 221-246.

17. CHAREYRE, Philippe, « Les protestants de Saumur au XVII^e siècle, religion et société », *Saumur, capitale européenne*, *op. cit.*, p. 27-70.

18. Cette place importante des orfèvres protestants se retrouve dans de nombreuses communautés de la région comme Le Mans, Angers, Tours, Blois, Orléans ou Gien.

19. MAILLARD, B., « Les protestants de Tours au XVII^e siècle », *op. cit.*

20. BEZZINA, E., *After the wars of religion...*, *op. cit.*, p. 134 et 198.

C'est sur ces communautés que s'abattent, sous le règne personnel de Louis XIV, les persécutions : elles amènent certains protestants à choisir le Refuge pour fuir la répression et pratiquer librement leur foi.

Les autorités se sont inquiétées très tôt de l'émigration des protestants. Dès l'édit d'août 1669, ils ne peuvent plus émigrer. Cette interdiction est renouvelée en juillet 1682. Et au cours de l'année 1685, pas moins de 7 textes portent sur l'émigration, reprenant la législation antérieure ou la complétant : la déclaration du 16 juin interdit les mariages à l'étranger, celle du 20 août prévoit que la moitié des biens de ceux de la RPR qui sortiront du royaume seront donnés aux dénonciateurs, l'édit de Fontainebleau refuse tout départ à l'exception de ceux des pasteurs et de leur famille, les ordonnances des 5 et 20 novembre défendent à toute personne de contribuer à l'évasion des protestants. Cette avalanche de textes montre à la fois l'inquiétude des autorités face à l'émigration qui a commencé à prendre une certaine ampleur en 1684-1685 et l'inefficacité des mesures prises, qu'elles soient législatives ou militaires, pour enrayer cet exode. Ces textes sont ensuite régulièrement repris et rappelés après la Révocation de l'édit de Nantes²¹.

Cette étude du Refuge doit permettre d'insister tout d'abord sur un phénomène souvent négligé : le Refuge intérieur. Il existe des protestants qui refusent de quitter le royaume, mais qui cherchent à fuir leur localité d'origine afin de se retrouver dans une ville où ils ne sont pas connus et où ils peuvent poursuivre, dans un plus grand anonymat, la pratique du culte réformé. Ce mouvement migratoire existe pour de nombreuses grandes villes provinciales : à Bordeaux s'installent des protestants du Sud-Ouest qui vont constituer la base de la communauté réformée du XVIII^e siècle, à Lyon qui accueille des calvinistes dauphinois ou cévenols, ou à Orléans, refuge de protestants venant du Berry, de l'Orléanais et de Beauce²². Pour les protestants d'Anjou-Touraine-Maine, c'est la ville de Tours qui sert de Refuge intérieur et qui touche des communautés au-delà de sa généralité ou de la province protestante. Des Blaisois s'y installent tout au long du XVII^e siècle et ils y constituent un « petit Blois » : ce sont surtout des marchands (Jacob du Candal ou Charles Testard) et des orfèvres (Jacques Chesnon, Israël Foubert ou Tomas Perdriau). De nombreux réseaux d'alliances lient des familles des deux villes pour des raisons commerciales ou matrimoniales²³. Après la Révocation de l'édit de Nantes, on retrouve à

21. Pour la législation, voir LÉON PILATTE, *Édits, déclarations et arrêts concernant la Religion P. Réformée (1662-1751)*, Paris, 1885.

22. KRUMENACKER, Y., *Des Protestants au siècle des Lumières. Le modèle lyonnais*, Paris, Honoré Champion, 2002 ; BOISSON, D., *Les Protestants de l'ancien colloque du Berry*, op. cit., p. 270-292.

23. FOURRIER, Thibaud, *La Minorité protestante de Blois : de l'entourage de la Cour (fin XVI^e siècle) au Refuge (début XVIII^e siècle)*, thèse de doctorat, Université de Tours, 1994, p. 271-274. L'auteur remarque que les réformés de Blois et de Tours forment deux « communautés sœurs » et ainsi la ville de Tours « ne peut espérer de jouer le rôle de refuge en cas de persécution ».

Tours des protestants de Preuilly : Joseph Dutens s'établit comme orfèvre en 1723 ou 1724. Il poursuit seul, puis avec son fils qui est reçu maître en 1759, la présence protestante dans le corps des orfèvres²⁴. D'autres familles viennent de Châtellerault, comme les Arnaudeau, de Saint-Maixent, les Conzay et les Bienfait. Jean Arnaudeau s'installe à Tours en 1731 ; François Conzay et Henriette Bienfait s'y fixent aussi et deux de leurs enfants, Jacques et Henriette, nés et baptisés catholiques à Tours, meurent protestants en 1771 et 1776²⁵. La venue de ces Poitevins correspond à un phénomène d'effondrement des effectifs protestants dans de nombreuses villes du Poitou, en particulier dans le Haut Poitou²⁶. Ce phénomène migratoire s'explique aussi par la nécessité de trouver un conjoint réformé, que ce soit en Poitou, en Saintonge, à Paris ou à Authon dans le Perche²⁷. Michel-François Dutens épouse en juin 1764 Anne Bienfait d'Authon-du-Perche, le mariage étant célébré à Saint-Martin d'Haussez dont le curé est connu dans tout le Val de Loire, de Tours à Sancerre, pour célébrer des mariages catholiques illégaux²⁸. Mais ce refuge intérieur vers la ville de Tours ne permet pas la constitution d'une forte communauté réformée au XVIII^e siècle, les conversions et les départs ont été trop nombreux.

La seconde ville qui sert de Refuge intérieur est celle de Paris : certains couples protestants se marient aux ambassades de Suède ou des Provinces-Unies, d'autres assistent simplement au culte de l'ambassade des Provinces-Unies. Dans le registre des catéchumènes accueillis à cette ambassade en 1728-1729, plusieurs femmes originaires d'Anjou-Touraine-Maine ont été inscrites : trois sont de Loudun et une de Bellême. Apparemment trois d'entre elles sont installées à Paris et sont entrées au service de Parisiens²⁹.

24. MAILLARD, B., « Protestants dans la cité au XVIII^e siècle : l'exemple de Tours », *op. cit.* La plupart des membres de la famille, le père, la mère et les 11 enfants demeurent fidèles à la foi réformée. Les parents meurent calvinistes (le père en 1771 et la mère en 1768). Un des fils, Louis (1730-1812) émigre en Angleterre et devient historiographe du roi. Seules deux filles enfermées dans des couvents deviennent religieuses.

25. *Ibidem*.

26. KRUMENACKER Y., *Les Protestants du Poitou au XVIII^e siècle*, Paris, H. Champion, 1998, p. 222. À la fin du XVIII^e siècle, Châtellerault n'aurait plus que 50 protestants, Poitiers aucun. Niort aurait perdu 90 % de sa population réformée, Fontenay 98 % et Saint-Maixent 75 %.

27. Ce phénomène ne naît pas avec la Révocation de l'édit de Nantes, mais il s'accroît partout avec la diminution du nombre de protestants. Avant 1685, au Mans, sur 26 mariages inscrits sur les registres protestants, 10 seulement étaient entre deux réformés du Mans, 4 avec un coreligionnaire du Maine, 7 avec un de Normandie (dont 5 d'Alençon). Les autres conjoints étaient originaires de Montoire, de Preuilly, de Baugé, de Châtillon-sur-Loire, d'Aubusson.

28. MAILLARD, B., « Protestants dans la cité au XVIII^e siècle : l'exemple de Tours », *op. cit.* Sur les mariages à Haussez, BOISSON, D., *Les Protestants de l'ancien colloque du Berry*, *op. cit.*, p. 457-471. La famille Bienfait d'Authon-du-Perche demeure fidèle à la foi protestante puisque plusieurs de ses membres meurent calvinistes comme Marie-Louise Bienfait en 1757 à l'âge de 17 ans, Jacques Bienfait en 1746 à l'âge de 40 ans ou Auguste Bienfait en 1744 à l'âge de 71 ans, voir Tables des BMS d'Authon-du-Perche, Cercle de recherches généalogiques du Perche-Gouet, Luigny.

29. Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, Ms 410. Il s'agit

Pour étudier l'émigration des protestants d'Anjou-Touraine-Maine, les sources peuvent être extrêmement diverses. Il existe tout d'abord aux Archives nationales, dans la série TT, de nombreux documents concernant la gestion des biens confisqués aux religionnaires fugitifs, mais aussi des enquêtes réalisées pour dénombrer les Nouveaux Convertis restant en France et les protestants qui ont fui³⁰. Des éléments intéressants peuvent être obtenus par la banque de données informatiques constituée sur le Refuge huguenot par Michelle Magdelaine : les protestants y figurant sont principalement ceux qui reçoivent des aides financières dans les villes du Refuge, que ce soit à Londres, Genève, Berne, Schaffhouse, Berlin ou Francfort-sur-le-Main, ville qui constitue une véritable « plaque tournante » du Refuge huguenot³¹. Ces différentes sources doivent être complétées par des fonds locaux. Les archives notariales peuvent apporter de multiples renseignements sur l'éclatement des familles après la Révocation de l'édit de Nantes, en particulier les actes de partage, les testaments ou les inventaires après décès.

Il est difficile d'estimer la part de la population de chaque communauté qui rejoint le Refuge, d'autant que la plupart de ces Églises ont de petits effectifs. Toutefois, des enquêtes effectuées toujours par l'intendant permettent de se rendre compte non pas tellement du pourcentage de huguenots ayant fui mais surtout de la représentation de chaque communauté dans les départs. Une première enquête non datée, mais ayant sûrement été réalisée vers la fin des années 1680, dresse la liste des biens saisis sur les fugitifs³². Cette liste est en fait beaucoup plus complète puisque sont également mentionnés les protestants qui partent sans que leurs biens soient saisis. Quelque 361 personnes sont citées sur cette liste, c'est-à-dire seulement 3 % de la population réformée des années 1660-1670. Le chiffre réel est assurément supérieur à cela. La comparaison avec la répartition de la population entre les différentes élections donne d'intéressants renseignements.

de la veuve Malherbe de Loudun (13 septembre 1728), de Marthe de la Suie, dite La Touche, née à Loudun, âgée de 23 ans et au service de Louis Ragueneau de La Chesnaye (21 septembre 1728) ; le 6 avril 1729, de Madeleine Malherbe, de Loudun, âgée de 19 ans, et de Marie Longueneau, de Bellême, âgée de 40 ans.

30. Tout particulièrement TT 81 (comptes de la régie des biens des religionnaires fugitifs), TT 82 (pièces justificatives), TT 232 (Biens saisis sur les personnes), TT 430 (État des NC sortis du royaume depuis le 13 décembre 1698 et qui y sont rentrés depuis ce temps) et TT 434 (Rolle de ceux qui demandent le don des biens des religionnaires et NC sortis du royaume sans permission).

31. [<http://cams-atid.ivry.cnrs.fr>.] MAGDELAINE, Michelle, « Francfort-sur-le-Main, plaque tournante du Refuge », MAGDELAINE, M. et THADDEN, R. von, *Le Refuge huguenot*, Paris, A. Colin, 1985, p. 31-44.

32. Arch. nat., TT 232. L'intendant de Tours est alors Louis Béchameil de Nointel (1649-1718) : il y est nommé en 1680 avant de rejoindre la Champagne en 1689. Il est remplacé à Tours par Thomas Hue de Miromesnil.

Répartition de la population réformée et des fugitifs par élection

Elections	Poulation	%	Fugitifs	%
Tours	724	13	120	33,25
Amboise	24	0,4	0	—
Chinon	29	0,5	4	1,1
Richelieu	167	3	10	2,8
Loudun	2826	50,7	27	7,5
Saumur	544	9,75	90	25
Montreuil-Bellay	4	0,05	1	0,3
Angers	488	8,75	15	4,15
Château-Gontier	95	1,7	4	1,1
La Flèche	16	0,3	4	1,1
Château-du-Loir	65	1,2	2	0,5
Le Mans	228	4,1	5	1,4
Mayenne	14	0,25	3	0,8
Baugé	115	2,1	11	3
Loches	235	4,2	65	18
Laval	0	0	0	—
Total	5574	100	361	100

Les résultats ne sont pas significatifs pour toutes les petites communes, mais ce n'est pas le cas de celles de Tours, de Saumur, de Preuilly et de Loudun. Les trois premières apparaissent sur-représentées, celle de Loudun sous-représentée. L'étude de la condition sociale des fugitifs peut apporter un premier élément d'explication.

Professions des protestants de Tours

Professions	Avant 1685	Fugitifs
Marchands	29,91 %	21,42 %
Notables	15,62 %	12,5 %
Artisans de luxe	4,91 %	12,5 %
Métiers de la soie	33,48 %	39,28 %
Autres	16,08 %	14,3 %

Ainsi à Tours, sur 56 professions connues des fugitifs, on constate une forte concordance entre les professions exercées par les protestants avant la Révocation de l'édit de Nantes et celles des émigrés. Si les notables tourangeaux n'hésitent pas à s'exiler, les artisans non plus. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'ils sont pour beaucoup d'entre eux des ouvriers spécialisés et que l'espoir d'une intégration rapide dans le pays d'accueil apparaît plus sûr que pour de simples tisserands ou cordonniers. Cette fuite des ouvriers de la soie amène à s'interroger sur la question des conséquences économiques de la Révocation de l'édit de Nantes pour la ville de Tours. Le déclin économique après 1685 est-il un mythe ou une réalité ? L'historien américain W. Scoville a démontré que le secteur de la soie est en déclin bien avant la Révocation en raison d'une forte concurrence lyonnaise. Mais il est bien évident que ces nombreux départs d'ouvriers de la soie n'ont pu

que l'accentuer, d'autant que la diffusion des techniques françaises dans les pays européens grâce aux émigrés a fermé des marchés à l'industrie de la soie française à cause d'une plus forte concurrence étrangère et de droits de douane plus élevés imposés par ces nouveaux pays producteurs. En 1699, l'intendant de Tours constate que plus de 3000 hommes et femmes ouvriers de la soie sont au chômage³³. Mais il ne faut oublier que des affaires laissées par des fugitifs peuvent être reprises soit par des catholiques, soit par des N.C. : c'est le cas d'un fabricant de soieries, Briot, qui fuit en 1685, mais dont l'associé, Tribert, qui se convertit, reste à Tours où il demeure seul à la tête de l'affaire³⁴.

Une étude comparable peut être faite pour Preuilly : les professions connues des fugitifs sont certes moins nombreuses (15 au total), mais les deux tiers d'entre eux peuvent être considérées comme des notables. À Saumur, sur 29 professions mentionnées de fugitifs, il y a seulement deux artisans : les professeurs, les pasteurs, les libraires, les marchands et les orfèvres dominent nettement. Pour les trois communautés de Tours, Preuilly et Saumur, les notables dominent donc parmi les réfugiés, mais les artisans ne sont pas absents : plus ils paraissent spécialisés, plus les candidats au départ sont nombreux, comme on a pu le voir pour le secteur de la soie ou pour les orfèvres. Demeure le cas de Loudun : les notables apparaissent nombreux aussi parmi les fugitifs³⁵. Mais si aussi peu de départs ont été enregistrés, ne faut-il pas évoquer une surveillance plus importante ? Un sentiment plus fort d'appartenir à une communauté confessionnelle, moins minoritaire que dans d'autres bourgs ou villes de la province, et ainsi une attitude plus résolue à résister contre les mesures du pouvoir ?

D'autres sources confirment ces premiers résultats. D'après la banque de données informatiques sur le Refuge huguenot, les personnes aidées en Suisse, en Angleterre et en Allemagne seraient originaires du Maine (21 mentions dont 12 pour Le Mans), d'Anjou (286 mentions dont 41 d'Angers, 88 de Saumur et 119 de Loudun) et surtout de Touraine (347 mentions dont 54 de Preuilly, 24 de Vendôme et 219 de Tours). L'importance des départs de la communauté de Tours est de nouveau constatée, même si les autres bourgs et villes sont bien représentés.

33. SCOVILLE, W., *The persecution of the Huguenots and french economic development (1680-1720)*, Berkeley, 1960, p. 180-182, 211-213, 243-244.

34. FORGET, Yolaïne, « La Révocation de l'édit de Nantes et la répression des départs clandestins : un dossier Daniel de Francheville », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, tome 133, 1987, p. 603.

35. L'enquête sur les fugitifs (Arch. nat., TT 232) mentionne, outre les pasteurs et leurs familles, « Dame Amonet, femme du sieur Hulin de Preugné et ses trois fils », « François Macherbe, sieur des Granges et sa femme », le « sieur Defernant » et son frère, le « sieur Aubin » avec sa femme, sa fille et sa mère, « la fille du sieur Preuilly, avocat », « Jacob Cholier, sieur du Cottureau » et son fils, le « fils du sieur Mortier, avocat » ou le « fils aîné du sieur de La Chateigneraye ». La banque de données informatiques permet de constater la présence à Londres d'un apothicaire, d'un chirurgien, de deux marchands et d'un perruquier.

Toutefois, les abjurations à Londres dans l'église française de la Savoie révèlent que sur 54 abjurations seulement 5 sont de Tours, mais 14 de Saumur et surtout 23 de Loudun³⁶. Comment expliquer ce décalage avec les premiers résultats ? On peut penser que la pression des autorités civiles et religieuses n'a pas été très forte sur les protestants de Tours au moment de la Révocation de l'édit de Nantes et qu'ils n'ont pas subi de dragonnades : beaucoup n'ont pas abjuré la foi réformée. Loudun n'a pas connu non plus de dragonnades, mais, en septembre 1685, peut-être 1 500 protestants de la ville ont abjuré de peur que les dragons d'Asfeld, qui sévissaient dans le Poitou, ne viennent jusqu'à eux³⁷. Et un document de 1693 mentionne que plus de 200 familles de la région seraient sorties de France, soit plus du tiers de la population réformée de cette ville³⁸. Il faut donc retenir que si, d'après les sources, les protestants fugitifs originaires de Tours apparaissent plus nombreux dans l'ensemble des pays du Refuge, il est probable qu'en Angleterre ce soit les Loudunois qui l'emportent.

Parmi les protestants exilés, il faut noter les choix des pasteurs : sur 33 pasteurs exerçant au début des années 1680, 12 ont émigré vers les Provinces-Unies, 12 vers l'Angleterre, un vers la Suisse, un vers les États allemands, un est resté prisonnier et 6 se sont convertis au catholicisme et sont ainsi devenus apostats³⁹. Parmi eux, il faut relever les pasteurs de Baugé, David Gilly, et de Château-du-Loir, David Courdil, qui abjurent devant l'évêque d'Angers en 1683, après avoir assisté au synode provincial réuni à Sorges, près d'Angers, et incité les participants à suivre leur exemple⁴⁰.

Les autorités cherchent à surveiller les protestants afin d'éviter les départs, mais la tâche s'avère difficile. Certains se font arrêter avant même de partir. C'est le cas à Saumur où plusieurs N.C. sont surveillés et où, le 4 octobre 1689, le lieutenant du roi, Jacob de Lestang de Ry, arrête un marchand nommé René Tennebac qui, avec sa fille, « avaient pris les mesures pour sortir de la ville avec leurs effets dès la nuit prochaine⁴¹ ». Les biens avec lesquels ils voulaient fuir avaient été disposés dans trois tonneaux.

36. MAGDELAINE, Michelle, Banque de données informatiques sur le Refuge huguenot.

37. MARCADE, Jacques, *Protestants poitevins de la Révocation à la Révolution*, La Crèche, Geste Éditions, 1998, p. 34.

38. LEROSSEY, A.-L., *Loudun, histoire civile et religieuse*, Loudun, 1908.

39. MOURS, Samuel, « Les pasteurs à la Révocation de l'édit de Nantes », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1968, p. 69-104. Pierre Daillé, pasteur à Saumur, après avoir émigré aux Provinces-Unies, rejoint les 13 colonies où il meurt en 1715. Noé Bonneau, pasteur à Tours, est emprisonné à la Révocation et il meurt en prison en 1705. Parmi les 6 apostats, il faut relever Pierre Pineau, pasteur de Château-du-Loir, qui, après s'être converti au catholicisme, rejoint les Provinces-Unies en 1688.

40. GILLY, David et COURDIL, David, *Conversion de Mr Gilly, ministre de Baugé en Anjou, et de Mr Courdil, ministre du Chasteau du Loir. Avec les discours qu'ils ont faits dans le synode de la RPR assemblé à Sorges proche d'Angers, par permission du Roy, touchant les raisons qu'ils ont eues de se réunir à l'Église catholique*, Paris, in-8°, 188 p.

41. Arch. nat., TT 266-XI. Cité aussi par CHEVALIER, Françoise, « 1685, la fin du protestantisme saumurois ? Ministres et fidèles face à la Révocation de l'édit de Nantes », dans *Saumur, capitale européenne*, op. cit., p. 157-165.

Mais un moyen pour ces notables de ne pas éveiller les soupçons, c'est de se retirer dans une maison de campagne et, de là, partir vers les pays du Refuge. Selon le lieutenant du roi de Saumur, c'est ainsi que la veuve van Rossen aurait réussi à fuir et rejoindre la Hollande⁴².

Les itinéraires pour rejoindre le Refuge sont très variés. Certains gagnent l'Angleterre ou les Provinces-Unies par navires en s'embarquant à La Rochelle, l'île de Ré, Nantes ou Paimbœuf. Mais dans les années 1680 la surveillance des côtes est importante. D'autres n'hésitent pas à rejoindre la Normandie et à embarquer à Saint-Malo ou Granville. La famille Fanjoux de Tours, c'est-à-dire les parents et leurs trois enfants, est arrêtée à Rennes en compagnie d'un apothicaire venu de Châtellerault : ils sont passés par La Flèche, Laval, Vitry et Rennes. Comme eux, entre le 9 octobre 1685 et le 18 décembre 1685, 37 protestants, de toutes les provinces, sont emprisonnés à Saint-Malo : ils ne seront relâchés que s'ils abjurent. Le départ de Briot, protestant de Tours, et de sa famille permet de se rendre compte des préparatifs pour organiser la fuite. Briot laisse sa femme à Tours, mais s'enfuit avec six enfants ; ils sont accompagnés d'un homme et de deux femmes, soit dix personnes qui se déplacent les uns en calèche, les autres à cheval. Le trajet choisi passe par Angers, Candé, Rennes et Saint-Malo. Aux étapes d'Angers et de Rennes, les fugitifs dorment dans les auberges des messageries et ils y obtiennent des chevaux. Les responsables des messageries ne sont pas dupes sur l'identité confessionnelle des voyageurs et les motifs de leur déplacement. L'un d'eux, en particulier, apparaît comme complice, c'est Jacques Hartel, responsable des messageries de Rennes à Saint-Malo et à Dinan, qui tient l'auberge du Chapeau royal, près de la place Sainte-Anne de Rennes. Il est dénoncé par plusieurs fugitifs qui ont été arrêtés à Rennes ou à Saint-Malo et par certains de ses commis et valets. Mais les complicités de Briot ne s'arrêtent pas là : il reçoit de l'aide de la part de Jean Magon, négociant et armateur de Saint-Malo, avec qui il était en relation d'affaires. C'est par ces différents soutiens que la famille Briot peut embarquer pour l'Angleterre⁴³. En 1715, un guide, Pierre Michaut, indique deux routes pour aller à Granville, la première par Nantes, Fougères et Avranches, la seconde par Angers, Laval et Saint-Hilaire⁴⁴.

D'autres protestants cherchent à fuir le royaume en utilisant la voie terrestre et ils suivent là encore des chemins très variés. Beaucoup semblent passer par Paris, ville où il est facile de recevoir l'aide de parents qui s'y sont installés ou d'autres coreligionnaires. Une enquête de 1698 mentionne que Charles Grignon, de Loudun, a voulu faire passer hors du royaume quatre de ses enfants et qu'ils ont été arrêtés vers Paris⁴⁵. Les fugitifs

42. *Ibidem*.

43. FORGET, Y., « La Révocation de l'édit de Nantes et la répression des départs clandestins... », *op. cit.*

44. BOST, Charles, « Les routes de l'exil », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1898, p. 561-593 et 634-651.

45. Arch. nat., TT 430.

empruntent alors une route qui les mène soit vers les Provinces-Unies, soit vers l'Allemagne en traversant la Lorraine et l'Alsace, soit vers la Suisse en passant par la Bourgogne et la Franche Comté ou en rejoignant Lyon, puis Genève. Pierre Gilbert, ouvrier en soie de Tours, rejoint les Provinces-Unies par Bergen op Zoom; Jean de Létart et son fils atteignent le même pays par Maastricht; Antoine Renard, sa femme et son fils passent en Suisse par la ville de Bâle⁴⁶. Plusieurs protestants sont arrêtés en traversant la Franche Comté et ils doivent abjurer pour obtenir la liberté : c'est le cas en février 1686 de Moïse Bernard, avocat à Saumur et en avril de la même année de Philippe Aubin, autre avocat saumurois⁴⁷. Mais c'est assurément le passage par Genève qui est le plus emprunté par les fugitifs qui choisissent la voie terrestre. Par cette ville passent Jacques Richard, sa femme et son fils, de Tours, en 1684, Abraham Bouet de Preuilly en 1685 ou Paul Melot de Saumur en 1687⁴⁸. Certains des protestants d'Anjou-Touraine-Maine secourus à Francfort-sur-le-Main entre 1685 et 1694 ont précisé leur itinéraire, souvent incomplet, entre la frontière française et cette ville et cela confirme l'importance des passages par la Suisse⁴⁹ :

Bâle-Mannheim-Francfort-sur-le-Main : 3 fugitifs

Neuchâtel-Francfort-sur-le-Main : 1

Genève-Lausanne-Francfort-sur-le-Main : 3

Zurich-Francfort-sur-le-Main : 4

Lausanne-Zurich-Francfort-sur-le-Main : 1

Lausanne-Francfort-sur-le-Main : 8

Genève-Zurich-Francfort-sur-le-Main : 4

Genève-Francfort-sur-le-Main : 4

Lausanne-Berne-Zurich-Francfort-sur-le-Main : 8

Metz-Francfort-sur-le-Main : 1

Morges-Berne-Zurich-Francfort-sur-le-Main : 6

Maastricht-Francfort-sur-le-Main : 2

Schaffhouse-Francfort-sur-le-Main : 1

Heidelberg-Francfort-sur-le-Main : 3

Bergen op Zoom-Francfort-sur-le-Main : 1

L'étude de la chronologie des départs montre que les premiers exils ont précédé la Révocation de l'édit de Nantes. Certains s'installent avec leur

46. MAGDELAINE, M., Banque de données informatiques sur le Refuge huguenot.

47. DEBARD, Jean-Michel, « Révocation de l'édit de Nantes et abjurations. Les prisonniers huguenots de Besançon (1686-1688) », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1985, p. 508-533.

48. MAGDELAINE, M., Banque de données informatiques sur le Refuge huguenot.

49. *Ibidem*. Il faut souligner que chaque itinéraire donné est très incomplet. Par exemple, un des passages les plus utilisés pour passer de Suisse en Allemagne est Schaffhouse. Or, il n'y a qu'un réfugié qui mentionne cette ville. Nous savons par ailleurs que les autorités de Schaffhouse ont secouru 101 personnes d'Anjou-Touraine-Maine entre 1688 et 1697. Voir Remy Scheurer, « Passage, accueil et intégration des réfugiés huguenots en Suisse », *Le Refuge huguenot*, *op. cit.*, p. 45-62.

famille à l'étranger dès les années 1670, comme le manufacturier de Tours Jean Cardel qui s'établit à Mannheim en 1674 et qui aurait fait fortune grâce à ses manufactures de soie. Selon les frères Haag, les autorités françaises l'auraient attiré en France en 1685 et l'auraient fait arrêter dès son franchissement de la frontière; enfermé à Vincennes puis, en 1690, à la Bastille, il meurt après 30 ans d'emprisonnement⁵⁰. Des parents envoient leurs enfants à l'étranger : c'est le cas d'Adrien Tennebac, fils de René Tennabac, qui part en 1684 à l'âge de 13 ans pour étudier le commerce en Hollande⁵¹. Entre 1685 et 1694, les passages de réfugiés d'Anjou-Touraine-Maine par Francfort-sur-le-Main donnent les résultats suivants⁵² :

1685 : 20 passages	1688 : 4	1691 : 7	1694 : 15
1686 : 55	1689 : 11	1692 : 5	
1687 : 20	1690 : 2	1693 : 2	

Sans aucune surprise, on observe que les années 1685-1687 concentrent le plus grand nombre de départs. Le ralentissement qui se fait sentir surtout à partir de 1688 s'explique à la fois par le plus faible nombre de candidats au départ, mais surtout par les débuts de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Il est difficile de savoir dans quelle proportion les protestants d'Anjou-Touraine-Maine ont rejoint tel ou tel pays du Refuge, mais à partir des différentes sources dont on dispose, l'Angleterre, les Provinces-Unies et les États allemands apparaissent les pays les plus recherchés. Les fugitifs qui reçoivent une assistance à Francfort-sur-le-Main choisissent comme destination principalement des États européens continentaux : sur les 93 cas recensés, seulement 5 d'entre eux prévoient de rejoindre l'Angleterre et un seul l'Irlande, résultat qui n'est pas surprenant. Ils sont encore moins nombreux à vouloir se rendre en Suisse (3), la plupart en viennent et n'ont pas été encouragés par les différents cantons à s'y installer. Cependant 33 prennent le chemin des Provinces Unies (35,5 %) et 51 celui des différents États allemands (55 %). Parmi ces derniers, c'est le Brandebourg qui attire le plus de huguenots (21 fugitifs), mais aussi les villes de Cassel (11) et de Brême (10)⁵³.

L'intégration des huguenots français a souvent été difficile et nombre d'entre eux ont eu du mal à se fixer définitivement. Parmi les fugitifs passant à Francfort-sur-le-Main, les exemples sont nombreux. Michel de La Tour, orfèvre de Tours, reçoit une première aide le 10 novembre 1688 : pendant trois ans, il demeure à Francfort, promettant de partir vers la Hollande, mais il abandonne son projet en raison de son âge – il est souvent cité avec le qualificatif de vieillard – et de ses problèmes de santé car il souffre des jambes. Il est ainsi secouru à dix reprises entre novembre 1688 et

50. HAAG, E. et E., *La France protestante*, Genève, 1966.

51. CHEVALIER, F., « 1685, la fin du protestantisme saumurois?... », *Saumur, capitale européenne*, op. cit., p. 157-165.

52. MAGDELAINE, M., Banque de données informatiques sur le Refuge huguenot.

53. *Ibidem*.

décembre 1691⁵⁴. Philippe Imbert, cordonnier des environs de Tours, est secouru avec sa femme et ses deux enfants une première fois le 28 août 1685 : il annonce à cette occasion qu'il a abandonné l'idée de partir en Angleterre et qu'il prend la direction de la ville proche d'Hanau. Le 7 octobre suivant, il passe à nouveau par Francfort ayant renoncé à s'installer à Hanau parce qu'il n'y a pas trouvé de travail : il décide de partir pour Mannheim. En décembre 1685, sa famille est secourue une troisième fois : il a quitté Mannheim parce qu'il n'a pas été accepté à la maîtrise ; il prend alors le chemin du Brandebourg⁵⁵. Ce choix n'est pas un hasard, cela correspond à la publication de l'édit de Potsdam, le 29 octobre 1685, édit par lequel l'Électeur de Brandebourg promet aux fugitifs « une retraite sûre et libre dans toutes les terres et provinces » qu'il dirige, le droit de bourgeoisie dans les villes où ils se fixeront, l'admission dans les corporations de métiers, des facilités pour ceux qui souhaiteraient fonder des manufactures et des terres à cultiver dans des zones abandonnées ou à défricher. Des agents de Frédéric-Guillaume sont présents dans tous les lieux où les réfugiés se regroupent. Mais cet édit de Potsdam n'est pas le premier texte à encourager l'émigration vers les États allemands : dès le 18 avril 1685, le margrave de Hesse-Cassel a lancé un appel à l'installation des huguenots sur ses terres. Le margrave de Brandebourg-Bayreuth prend une mesure identique le 7 décembre 1685. Philippe Imbert n'atteint pas le Brandebourg, puisqu'il est de nouveau secouru le 21 décembre à Francfort, sa femme et ses trois enfants étant tombés malades à Freidberg : cette fois-ci, la famille part pour Halberstadt et ne semble pas revenir sur Francfort. On pourrait multiplier les exemples de ces échecs. Pierre Boynet de Tours est à Francfort le 5 juillet 1685 : il veut se rendre à Hambourg pour trouver un emploi. Le 14 septembre 1685, il revient à Francfort, expliquant qu'il n'en a pas trouvé⁵⁶.

Ces échecs peuvent être responsables de retours en France : la déclaration royale du 10 février 1698 autorise ces retours à la condition d'abjurer. Une enquête de 1699 dresse un « État des N.C. sortis du royaume depuis le 13 décembre 1698 et qui y sont rentrés depuis ce temps⁵⁷ ». De Loudun, sont revenus d'Angleterre deux hommes ; d'Angers, « deux particuliers, gens sans profession », signe d'un échec ; de Preuilly, un père et son fils qui « font fort bien le devoir des catholiques », un homme et une femme qui « ne font aucunement leur devoir » et enfin le sieur de Cherigny, tanneur, qui « songe à ramasser quelques effets pour aller joindre sa femme à Londres ». Adrien Tinnebac, émigré dès 1684, revient en France en 1694 et demande à être mis en possession des biens de ses parents, estimés à 20000 livres, consistant principalement en une raffinerie de sucre. Sa conduite inquiète les autorités car « on ne sait rien de sa conduite dans

54. *Ibid.*

55. *Ibid.*

56. *Ibid.*

57. Arch. nat., TT 430.

la Religion [...] et il pourrait bien avoir le dessein de recevoir tout ce qu'il pourrait sans payer ses créanciers et s'en retourner en Hollande »⁵⁸. Autre cas de retour, c'est Paul Graviset, ministre : il se réfugie en Angleterre en 1682 mais il rejoint la France en 1692, et il publie l'année suivante l'*Exposition de l'Eucharistie et de son institution, avec de courtes méditations et des prières pour se préparer à communier dignement*.

Les départs vers les pays du Refuge sont responsables, incontestablement, d'un éclatement des familles. Certains hommes partent seuls, comme Jean Chesnon, ouvrier en soie de Tours, qui laisse sa femme et ses quatre enfants. Est-ce provisoire ou définitif, nous ne savons pas. Le ministre Isaac d'Huisseau quitte Saumur avec sa femme et un enfant, mais laisse un garçon de cinq à six ans. À Loudun, François Malherbe, sieur des Granges, et sa femme abandonnent un enfant « qui est resté et est élevé dans la religion catholique », probablement enlevé et confié soit à une famille catholique, soit à un couvent⁵⁹. Mais même au Refuge, les membres d'une famille partis à des dates différentes ne savent pas toujours où leurs parents se sont installés : les actes du synode des Églises wallonnes de septembre 1700, tenu à Rotterdam, annoncent « qu'une jeune fille sortie depuis peu pour la Religion est en peine de savoir ce qu'est devenu son frère Paul Yvon, orfèvre, et sa mère Judith Pilleau, demeurant ci-devant au Mans⁶⁰ ». Certaines séparations paraissent involontaires, c'est le cas des parents qui abandonnent l'enfant enfermé dans un couvent. D'autres sont probablement voulues et elles s'expliquent alors aisément par la législation concernant les biens des religionnaires fugitifs.

Dès 1669, tout départ s'accompagne d'une peine de confiscation des biens du fugitif. Cet édit d'août 1669 est renouvelé en 1682. La déclaration du 14 juillet 1682 entache de nullité toutes les ventes faites par les émigrés dans l'année qui a précédé leur départ. Jusqu'en 1688, l'administration des biens confisqués est confiée à l'intendant qui décide soit de prononcer la mainlevée des biens saisis, soit de les vendre, soit de les conserver et de les confier par bail. Avec l'édit de janvier 1688, l'administration du Domaine devient responsable de la gestion des biens confisqués ; cependant les intendants restent maîtres des confiscations et des mainlevées. Le Domaine ne gère que les biens que l'intendant veut bien lui confier. Devant l'inefficacité de cette gestion, la situation est en quelque sorte liquidée par l'édit de décembre 1689 : les biens des consistoires sont attribués aux hôpitaux généraux ou à des communautés régulières ou séculières, comme cela était le cas depuis quelques années ; quant aux biens des religionnaires fugitifs, ils sont transmis aux héritiers restés en France. Les biens non réclamés restent administrés par le Domaine. Cette situation dure jusqu'en 1699. Après cette date, et jusque dans les années 1780, la gestion des biens des reli-

58. CHEVALIER, F., « 1685, la fin du protestantisme saumurois?... », dans *Saumur, capitale européenne*, op. cit., p. 157-165.

59. Arch. nat., TT 232.

60. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, Ms 1018-III.

gionnaires fugitifs est mise en régie ou en ferme⁶¹. Il est ainsi relativement facile de récupérer les biens confisqués par un parent fugitif : avant 1689 en demandant la mainlevée sur les biens tout en prouvant que l'on fait ses devoirs de catholiques, que ce soit sincère ou que la conversion soit simulée. Ensuite, entre 1689 et 1699, c'est la loi qui le permet, sans qu'il soit nécessaire de donner la preuve de sa bonne catholicité.

La période la plus intéressante est celle des années 1685-1689 au cours desquelles les héritiers, tous présentés comme bons catholiques, se précipitent chez l'intendant pour obtenir la mainlevée sur les biens de leurs parents fugitifs. L'exemple de la famille Cappel est intéressant. Jacques Cappel, professeur à l'Académie de Saumur, émigre vers l'Angleterre. Certains de ses enfants restent en France et obtiennent la mainlevée sur ses biens, « lesquels font profession de la religion catholique, apostolique et romaine ». Ses enfants partent ensuite en Angleterre, les biens sont apparemment à nouveau confisqués, mais l'un d'eux, qui « est revenu d'Angleterre où son père l'avait mené, demande le don des biens de son dit père » et offre d'en faire part à ses frères « s'ils reviennent en France et se convertissent comme il a fait ». Ce retour peut s'expliquer par la concurrence qui existe entre des membres d'une même famille afin d'obtenir ces biens. Elisabeth du Portau, femme de Louis Cappel et tante des enfants de Jacques Cappel, est restée en France et s'est convertie à la religion catholique avant la Révocation de l'édit de Nantes. Elle a élevé un des fils de Jacques Cappel et elle apparaît bonne catholique pour les autorités : elle veut aussi récupérer les biens de Jacques Cappel⁶². Quant à Alain de la Noue, il « remontre que pendant qu'il était dans le service, sa sœur qui était de la R.P.R., en haine de la conversion du suppliant, a vendu tout ce qu'elle a pu de la succession de leur père et mère » : il demande le tiers des biens saisis après la fuite de sa sœur⁶³. Les départs vers les pays du Refuge sont donc non seulement responsables d'un éclatement et d'une dispersion des familles, mais aussi de multiples tensions entre héritiers restés en France ou émigrés, convertis ou non au catholicisme.

•

Pour conclure, il faut souligner que si les caractéristiques du Refuge huguenot d'Anjou-Touraine-Maine ressemblent beaucoup aux phénomènes observés dans d'autres régions, comme la province voisine d'Orléanais-Berry⁶⁴, le protestantisme sort profondément affaibli de ces épreuves. Le Refuge peut être considéré comme la principale raison de l'effondrement du calvinisme dans deux des principales communautés, celles de Tours et de Saumur. Les exemples choisis ont cherché à montrer que l'émigration s'est souvent déroulée dans des conditions difficiles et que, derrière des résultats globaux, beaucoup d'itinéraires individuels se révèlent doulou-

61. JAHAN, Emmanuel, *La Confiscation des biens des Religionnaires fugitifs de la Révocation de l'édit de Nantes à la Révolution*, Thèse de doctorat de droit, Paris, 1957.

62. Arch. nat., TT 434.

63. Arch. nat., TT 434.

64. BOISSON, D., *Les Protestants de l'ancien colloque du Berry*, op. cit., p. 269-374.

reux. Mais cette question mérite d'être encore approfondie que ce soit sur le Refuge intérieur, sur les destinations choisies ou sur l'impact économique réel de la Révocation de l'édit de Nantes.

RESUME

Au XVII^e siècle, les communautés protestantes d'Anjou-Touraine-Maine se caractérisent par leur grande dispersion, leur faiblesse numérique et elles sont composées principalement de notables et d'artisans. Après la Révocation de l'édit de Nantes, en raison des conversions et surtout des départs vers les pays du Refuge, le nombre de protestants diminue rapidement. L'émigration est forte tout particulièrement à Tours et elle touche l'ensemble des milieux sociaux, entraînant un éclatement des familles à travers la France et l'Europe protestante.

ABSTRACT

In the 17th Century, protestant communities in Anjou-Touraine-Maine are distinguished by their great scattering, their very small numerical importance and their socio-professional composition with many notables and craftsmen. The shock of the Revocation do caused massive conversions, departures towards protestant countries and a decrease of the calvinist population. The emigration is strong above all in the city of Tours and concerns all socio-professional groups.